

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2017

Date convocation : 08/06/2017

**Excusés - Absents** : JEAMBRUN Stéphane, DUFOSSE Martine, EMERIAUD Françoise ayant donné procuration à Benoît RAVAILHE, Christian PORCHIS ayant donné procuration à Jean SOLER, DESSOLIERS Lydie ayant donné procuration à Rolande AZAM.

**Secrétaire de séance** : Américo SOARES.

**1-Hameau de la Guizardié - Problème de salubrité** (déjections, mouches) lié au passage du troupeau de bovins de M.PRAT Francis à proximité des habitations, et plus particulièrement de celle de M et Mme DIRRIG.

Lecture et rappel des différentes démarches effectuées par M et Mme DIRRIG et par la mairie auprès de M.PRAT pour inciter ce dernier à prendre un autre itinéraire avec son troupeau, permettant de toucher moins d'habitations, si ce n'est la sienne ( courriers, entretiens). Cela est possible, mais M.PRAT ne veut rien changer à ses habitudes, les différentes négociations sont restées vaines.

Ce problème relève des pouvoirs de police du maire, en vertu des dispositions des articles L.2212-1 et L.2212-2-1 du code des collectivités territoriales. En effet, il est tout à fait possible d'encadrer dans le temps et dans l'espace le passage de troupeaux de bovins sur les voies communales et ainsi imposer un nouvel itinéraire pour le passage du troupeau de bovins à M.PRAT afin de réduire les nuisances issues de ces passages .

Cependant cette mesure peut mettre en difficulté d'autres exploitants éleveurs, qui empruntent eux aussi une partie de l'itinéraire actuel. Certes cette utilisation n'est pas à ce jour quotidienne, mais elle existe. Ainsi l'arrêté d'interdiction s'appliquerait non seulement au troupeau de M.PRAT mais aussi à ceux de ces deux agriculteurs, Mme CAVALIE et M.BOUSQUET, pour lesquels il n'y a pas d'itinéraire de substitution.

Il est décidé de ne pas mettre en œuvre cet arrêté dans l'immédiat, et de prendre contact avec le service juridique de l'Association des Maires du Tarn.

## 2- Questions diverses :

**\*Platanes avenue Paul Bodin** : M.BENASSAYA a contacté la mairie pour un problème de branches de platanes qui tombent régulièrement sur sa voiture en stationnement à l'extérieur. Il semble que cela provienne des platanes hors agglomération. Donner rendez-vous à M. BENASSAYA, avec Rolande AZAM, Benoît RAVAILHE et M. PASTUREL, chargé de la voirie au Département.

**\*Accueil familial** : Information est donnée quant au départ de M.DJEBBOUR Salim de ses fonctions d'accueillant familial au 01 septembre 2017 pour raisons personnelles. Tout est mis en œuvre pour trouver un(e) nouvel(le) accueillant(e) : annonce FAMIDAC, Pôle Emploi, AFT 81.

M.DJEBBOUR assurera cependant ses fonctions jusqu'à l'arrivée du nouvel accueillant, car 2 accueillies sont actuellement chez M.DJEBBOUR et souhaitent rester sur Tanus.

La séance est levée à 22h30

Madame le Maire de Tanus,  
Rolande AZAM

